

DEC151762DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine MILLER, directrice de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7310, intitulée « Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman », dont la directrice est Ghislaine ALLEAUME ;

Vu la décision DEC151588INSHS du 20 juillet 2015 nommant Mme Catherine MILLER directrice de l'UMR7310, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, à compter du 1^{er} août 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine MILLER, directrice de l'unité UMR7310, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Catherine MILLER**, délégation de signature est donnée à Mme Homa LESSAN-PEZECHKI, MC et à Mme Céline HOVAGUIMIAN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150135DR12 du 2 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 août 2015

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.